

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT (S.F.P.I) FEDERALE PARTICIPATIE EN INVESTERI**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Avenue Louise-Louizalaan

N° : 32

Boîte : 4

Code postal : 1050

Commune : Ixelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0253.445.063

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

23-02-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 20-03-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.3, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.2, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.6, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 6.20, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

GONZALEZ Ariel

Administrateur

Nijverheidskaai 30

1080 Molenbeek-Saint-Jean

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-01

Fin de mandat : 2028-01-01

Administrateur

CALLENS Isabelle

Administrateur

Rue des Montagnes 8

1450 Chastre

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-20

Fin de mandat : 2027-07-20

Administrateur

VAN DEN NESTE Kathleen

Administrateur

BORSBEKESTRAAT 100

9551 Ressegem

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-20

Fin de mandat : 2027-07-20

Administrateur

SCHOORS Koen

Administrateur

REINAERTSTRAAT 80

9000 Gent

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-01

Fin de mandat : 2027-07-01

Vice-président du Conseil d'Administration

VAN LOO Koenraad

Administrateur délégué

ROESELBERGDAL 9

3012 Wilsele

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-01

Fin de mandat : 2027-07-01

Administrateur délégué

BOVY Laurence

Présidente du Conseil d'Administration

Rue des Soldats 130

1082 Berchem-Sainte-Agathe

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-07-01

Fin de mandat : 2027-07-01

Président du Conseil d'Administration

SCHUERMANS Lieve

Administrateur

NACHTEGAALSTRAAT 13

3590 Diepenbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-01

Fin de mandat : 2028-01-01

Administrateur

OMBELETS Nathalie

Administrateur

Rue Hubert Bayet 115

6180 Courcelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-01

Fin de mandat : 2028-01-01

Administrateur

PIRE Nicolas

Administrateur
 AVENUE DE LA ROUCHEFOUCAULT 52
 1330 Rixensart
 BELGIQUE
 Début de mandat : 2022-01-01

Fin de mandat : 2028-01-01

Administrateur

HENIN Olivier

Administrateur
 PLACE SAINT BEGGE 5
 5300 Andenne
 BELGIQUE
 Début de mandat : 2021-07-01

Fin de mandat : 2027-07-01

Vice-président du Conseil d'Administration

HARKAY Pierre

Administrateur
 Av. Rene Stevens 11
 1160 Auderghem
 BELGIQUE
 Début de mandat : 2022-01-01

Fin de mandat : 2028-01-01

Administrateur

BERCKMOES Renaat

Administrateur
 BERCEMOSLAAN 16
 2600 Berchem (Antwerpen)
 BELGIQUE
 Début de mandat : 2021-07-01

Fin de mandat : 2027-07-01

Administrateur

MAZARS BEDRIJFSREVISOREN-REVISEUR D'ENTRPRISES SRL (B00021)

0428837889
 Avenue du Boulevard 21 8
 1210 Saint-Josse-ten-Noode
 BELGIQUE
 Début de mandat : 2022-05-10

Fin de mandat : 2025-03-20

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

SCHUEREMANS Sébastien (A02413)
 Réviseur d'entreprise
 Avenue de la paix 46
 1640 Rhode-Saint-Genèse
 BELGIQUE

PEETERS Eddy (0)

Commissaire du Gouvernement
 KREKELHOF 31
 3360 Bierbeek
 BELGIQUE
 Début de mandat : 2020-12-01

Fin de mandat :

Commissaire du Gouvernement

JEHOTTE Raphaël (0)

Commissaire du Gouvernement
 AVENUE COLONIALE 9
 1170 Watermael-Boitsfort
 BELGIQUE
 Début de mandat : 2021-07-10

Fin de mandat :

Commissaire du Gouvernement

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
ACTIFS IMMOBILISÉS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	483.149	374.864
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	35.043	755.110
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières				
Entreprises liées				
Participations		280	248.747.391	187.317.698
Créances		281	248.747.391	187.317.698
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation				
Participations		282	2.421.286.354	934.296.594
Créances		283	247.137.895	234.162.480
Autres immobilisations financières				
Actions et parts		284	6.433.576.852	660.646.660
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	76.158.491	74.633.977
			9.427.425.174	2.092.187.383
			518.192	1.129.974
			9.426.906.983	2.091.057.408

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	649.985.077	428.786.533
Créances à plus d'un an		29	11.110.933	55.010.167
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	11.110.933	55.010.167
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	29.681.911	15.991.928
Créances commerciales		40	2.334.153	8.623.131
Autres créances		41	27.347.757	7.368.797
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	3.285.076	3.600.897
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	3.285.076	3.600.897
Valeurs disponibles		54/58	566.956.240	329.727.951
Comptes de régularisation	6.6	490/1	38.950.917	24.455.591
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	10.077.410.251	2.520.973.916

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>8.920.014.976</u>	<u>2.468.316.078</u>
Capital souscrit		10/11	7.470.543.813	1.502.292.201
Capital non appelé		10	7.441.650.257	1.473.398.645
En dehors du capital		100	7.441.650.257	1.473.398.645
Primes d'émission		101		
Autres		11	28.893.556	28.893.556
Plus-values de réévaluation		1100/10	28.893.556	28.893.556
Réserves		1109/19		
Réserves indisponibles		12		43.767
Réserve légale		13	177.107.743	151.334.754
Réserves statutairement indisponibles		130/1	177.107.743	151.334.754
Acquisition d'actions propres		130	177.107.743	151.334.754
Soutien financier		1311		
Autres		1312		
Réserves immunisées		1313		
Réserves disponibles		1319		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	132		
		133		
		14	1.272.363.421	814.645.356
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges				
Pensions et obligations similaires		16	<u>1.394</u>	<u>8.519</u>
Charges fiscales		160/5	1.394	8.519
Grosses réparations et gros entretien		160		
Obligations environnementales		161		
Autres risques et charges		162		
		163		
		6.8 164/5	1.394	8.519
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>1.157.393.881</u>	<u>52.649.320</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	26.501.589	15.300.000
Dettes financières		170/4	26.493.177	15.300.000
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	26.493.177	15.300.000
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	8.412	
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	1.128.682.140	37.026.465
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	840.000.000	
Etablissements de crédit		430/8	840.000.000	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.625.327	912.593
Fournisseurs		440/4	1.625.327	912.593
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	827.734	619.094
Impôts		450/3	364.889	227.524
Rémunérations et charges sociales		454/9	462.844	391.570
Autres dettes		47/48	286.229.079	35.494.778
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.210.152	322.855
TOTAL DU PASSIF		10/49	10.077.410.251	2.520.973.916

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	11.317.140	24.193.299
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	10.863.669	17.919.326
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	453.471	6.273.972
		60/66A	28.219.843	19.953.934
Coût des ventes et des prestations		60		
Approvisionnements et marchandises		600/8		
Achats		609		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	12.537.700	10.397.385
Services et biens divers	6.10	62	5.106.657	4.170.655
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	630	116.109	45.774
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	(+)/(-)	6.10	47.433	72.112
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	-7.125	-6.196
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	10.418.089	861.539
Autres charges d'exploitation	6.10	649		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	66A	981	4.412.665
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	9901	-16.902.703	4.239.365
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)			

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	579.006.479	162.272.632
Produits financiers récurrents		75	549.590.646	74.749.799
Produits des immobilisations financières		750	540.047.696	72.848.477
Produits des actifs circulants		751	1.753.979	881.902
Autres produits financiers	6.11	752/9	7.788.971	1.019.420
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	29.415.832	87.522.833
Charges financières		65/66B	41.957.162	26.059.444
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.009.373	3.502.823
Charges des dettes		650	2.152.731	199.350
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	143.500	395.780
Autres charges financières		652/9	713.142	2.907.694
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	38.947.788	22.556.620
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	520.146.614	140.452.553
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	4.686.850	8.851.172
Impôts		670/3	6.047.505	8.851.172
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	1.360.655	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	515.459.764	131.601.380
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	515.459.764	131.601.380

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	1.330.105.119	854.125.770
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	515.459.764	131.601.380
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	814.645.356	722.524.389
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2	25.772.988	6.580.069
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920	25.772.988	6.580.069
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	1.272.363.421	814.645.356
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	31.968.710	32.900.345
Rémunération de l'apport	694	31.968.710	32.900.345
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	810.405
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	223.983	
Cessions et désaffectations	8173	3.990	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	1.030.399	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8323P	XXXXXXXXXX	435.541
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	115.732	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	4.023	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	547.249	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	483.149	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	12.255.352

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8165 5.751

Cessions et désaffectations

8175 11.975.717

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8195 **285.386**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8255P	XXXXXXXXXX	416.518
-------	------------	----------------

Mutations de l'exercice

Actées

8215

Acquises de tiers

8225

Annulées

8235 416.518

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8245

Plus-values au terme de l'exercice

8255

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325P	XXXXXXXXXX	11.916.759
-------	------------	-------------------

Mutations de l'exercice

Actés

8275 1.294

Repris

8285

Acquis de tiers

8295

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8305 11.667.709

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8315

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8325 **250.344**

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(26) **35.043**

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	408.700.391
8361	60.102.293	
8371		
(+)/(-) 8381		
8391	468.802.683	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	213.882.693
8471	3.672.600	
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521	217.555.293	
8551P	XXXXXXXXXX	7.500.000
(+)/(-) 8541	-5.000.000	
8551	2.500.000	
(280)	<u>248.747.391</u>	
281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
8581		
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)		
8651		

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	1.138.279.720

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362 1.397.595.717

Cessions et retraits

8372 43.465.165

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8382 160.024.506

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392 **2.652.434.778**

Plus-values au terme de l'exercice

8452P **XXXXXXXXXX**

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P **XXXXXXXXXX**

102.305.024

Mutations de l'exercice

Actées

8472 16.263.500

Reprises

8482 4.234.309

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522 **114.334.215**

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P **XXXXXXXXXX**

101.678.101

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8542 **15.136.108**

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552 **116.814.209**

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282) **2.421.286.354**

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

283P **XXXXXXXXXX**

234.162.480

Mutations de l'exercice

Additions

8582 19.720.688

Remboursements

8592 6.745.273

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-) 8622

Autres

(+)/(-) 8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283) **247.137.895**

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8652

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	843.922.975

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363 5.992.235.969

Cessions et retraits

8373 44.562.871

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8383 -160.024.506

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393 **6.631.571.567**

Plus-values au terme de l'exercice

8453P **XXXXXXXXXX**

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P **XXXXXXXXXX**

102.156.097

Mutations de l'exercice

Actées

8473 11.813.356

Reprises

8483 15.668.348

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523 **98.301.106**

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P **XXXXXXXXXX**

81.120.218

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8543 **18.573.391**

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553 **99.693.609**

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284) **6.433.576.852**

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P **XXXXXXXXXX**

74.633.977

Mutations de l'exercice

Additions

8583 5.710.033

Remboursements

8593 1.193.287

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-) 8623

Autres

(+)/(-) 8633 -2.992.231

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8) **76.158.491**

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)	
9.5 MAGNITUDE VENTURES 0679808959 Société anonyme VAN DIEPENBEECKSTRAAT 8 2018 Antwerpen-2018 BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIFS	4.931.250	14,68		2022-06-30	EUR	6.519.323	-2.716.911
ADDAX MOTORS 0637770347 Société anonyme KLEINE TAPUITSTRAAT 18 8540 Deerlijk BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.000	21,05		2021-12-31	EUR	1.887.137	-2.922.182
AIR BELGIUM 0648801623 Société anonyme RUE EMILE FRANCOU 7 1435 Mont-Saint-Guibert BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	89.517	12,15		2021-12-31	EUR	-15.776.411	-11.988.428
AUXIN SURGERY 0545739420 Société anonyme FOND JEAN PAQUES 4 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	482	10,03		2021-12-31	EUR	1.953.813	-1.085.196
AV BELGIUM II 0776987222 Société à responsabilité limitée Avenue Louise 480 1050 Ixelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	11,24		2021-12-31			
AXELERA AI 82483027 Société à responsabilité limitée High Tech Campus 5 5656 Eindhoven PAYS-BAS	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.597.015	14,89					
BE CENTRAL 0670901290 Société anonyme à finalité sociale CANTERSTEEN 12 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	165.344	30,31		2021-12-31	EUR	2.633.113	55.482

BECODE 0764802240 Société à responsabilité limitée KANTERSTEEN 12 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	500.000	33,33		2022-06-21	EUR	1.314.968	-185.032
BECOVER 0768934341 Société anonyme AVENUE MAURICE DESTENAY 13 4000 Liège BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	125.001	25		2021-12-31	EUR	19.960.072	-39.928
BELGIAN GROWTH FUND 1 0725901280 Société en commandite simple RUE DU VIEUX MARCHE AUX GRAINS 63 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIFS	37.290.000	39,84		2021-12-31	EUR	43.008.007	-554.516
BELGIAN MOBILE ID 0541659084 Société anonyme Rue du Marquis 1 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	147.793	20		2021-12-31	EUR	19.493.385	-3.418.583
BGF Management 0725850010 Société anonyme RUE VIEUX MARCHE AUX GRAINS 63 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	49	49		2021-12-31	EUR	221.953	55.310
BILOBA INVESTMENT Société anonyme RUE GUILLAUME KROLL-BP 2501 5 L-1025 LUXEMBOURG LUXEMBOURG	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.415.830	24,27		2020-12-31	EUR	8.642.124	4.310.551
BIOXODES 0825151779 Société anonyme Rue Santos- Dumont 1 6041 Gosselies BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.693.370	24,52		2021-12-31	EUR	9.208.144	-2.167.937
BPOST 0214596464 Société anonyme CENTRE MONNAIE-MUNTCENTRUM 1 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES ACTIONS ORDINAIRES	51.737.760 2.074.689	25,87 1,04		2021-12-31	EUR	766.462.586	161.383.034
BRUSSELS AIRPORT COMPANY 0890082292 Société anonyme Boulevard Auguste Reyers 80 1030 Schaerbeek BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	363.156	25		2021-12-31	EUR	718.191.850	-91.580.876

CALYOS 0837940141 Société anonyme Zoning de Jumet, 4ème rue 20 6040 Jumet (Charleroi) BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIFS	106.004	19,64		2021-12-31	EUR	1.386.279	-1.706.877
CAPITAL DIGITAL GROWTH FUND 0729560952 Société anonyme LEI 19 6 3000 Leuven BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	11,83		2021-12-31	EUR	15.777.719	-2.196.308
CAPRICORN FUSION CHINA FUND 0737709942 Société anonyme Lei 19 10 3000 Leuven BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	9.075.000	25		2021-12-31	EUR	6.266.324	-1.037.331
CAPRICORN HEALTH TECH FUND 0823483676 Société anonyme LEI 19 15 3000 Leuven BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000.000	11,89		2021-12-31	EUR	19.343.352	3.113.521
CAPRICORN ICT ARKIV 0508694526 Société anonyme LEI 19 9 3000 Leuven BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000.000	15,06		2021-12-31	EUR	16.750.990	-2.264.797
CAPRICORN SUSTAINABLE CHEMISTRY FUND 0668545378 Société anonyme LEI 19 20 3000 Leuven BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	11,56		2021-12-31	EUR	53.080.269	-1.187.396
CERTI-FED 0890159991 Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32 4 1050 Ixelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	510.382	100		2021-12-31	EUR	50.222.880	-270.448
CHINA BELGIUM MIRROR FUND 0845677573 Société en commandite simple AVENUE LOUISE 32-46 A 1050 Ixelles BELGIQUE	PARTS SOCIALES NOMINATIVES	85.000.000	49,99		2021-12-31	EUR	6.039.347	-1.043.938

CIM CAPITAL RESTRUCT FUND 0758361836 Société en commandite GODEFRIDUSKAAI 12 2000 Antwerpen BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	15,44		2021-12-31	EUR	7.282.046	-1.490.435
CITYFORWARD 0784472652 Société en commandite Vlaamsekaai 35 2000 Antwerpen BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	50.000.000	49,5					
DATANG -SFPI VENTURE CAPITAL FUND Pas de forme juridique ROOM 519,40 XUEYUAN ROAD HAIDIAN DISTRICT 100191 BEIJING CHINE	ACTIONS ORDINAIRES	45.000	45		2019-12-31	CNY	99.317.891	
DELTA Q 0739729126 Société anonyme Boulevard d'Anvers 40 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	398.010	15,2		2021-12-31	EUR	1.933.351	-1.917.151
E-HEALTH VENTURE 0708902328 Société anonyme RESEARCHDREEF 10 1070 Anderlecht BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	500.000	12,82		2021-12-31	EUR	1.398.280	-439.202
EPICS THERAPEUTICS 0690759071 Société anonyme ADRIENNE BOLLAND 47 6041 Gosselies BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIFS	62.655	13,39		2021-12-31	EUR	9.912.180	-4.629.725
EPIMEDE 0634750380 Société anonyme RUE LAMBERT LOMBARD 3 4000 Liège BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.080	20		2022-06-30	EUR	9.009.365	4.747.628
ETHIAS 0404484654 Société anonyme Rue des Croisiers 24 4000 Liège BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.333.330	31,67		2021-12-31	EUR	1.528.203.983	188.088.100

EXE VIR BIO 0750495334 Société à responsabilité limitée RIJVISSCHESTRAAT 120 9052 Zwijnaarde BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.000	13,42		2021-12-31	EUR	17.432.716	-27.267.284
Euroclear Holding 0700808073 Société anonyme Boulevard du Roi Albert II 1 1210 Saint-Josse-ten-Noode BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	350.275	11,13		2021-12-31	EUR	5.736.021.876	528.504.911
FORTINO CAPITAL ARKIV 0646862118 Société en commandite BORSBEEKSEBRUG 36 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	82.500	10,82		2021-12-31	EUR	35.836.909	14.120.337
FUND+ 0629896521 Société anonyme GROOT BEGIJNHOF 60 001 3000 Leuven BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	26.164	20,18		2021-12-31	EUR	123.873.053	21.421.843
FUNDCO EP Société anonyme RUE DICKS 8 1417 LUXEMBOURG LUXEMBOURG	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.997	23,32					
GOOD HARVEST BELGIUM I 0711797084 Société à responsabilité limitée LOUIZALAAN 480 1050 Ixelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	14,78		2021-12-31	EUR	64.039.747	9.833.428
INBIOSE 0534887593 Société anonyme TECHNOLOGIEPARK 82 41 9052 Zwijnaarde BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	156.250	10,41		2021-12-31	EUR	321.916	-5.763.470
INDUSTRYA FUND 0754619022 Société à responsabilité limitée AVENUE GREINER 1 4100 Seraing BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	9.520	11,9		2021-12-31	EUR	5.133.806	-866.194
INNOVATION FUND 0598764469 Société anonyme BLD AUGUSTE REYERS 80 1030 Schaerbeek BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	93	13,8		2021-12-31	EUR	37.592.534	3.576.560

INVENTURES II 0668434522 Société anonyme Avenue des Arts 56 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.200.000	15,36		2021-12-31	EUR	13.002.616	-765.076
JIANGSU CHINA-BELGIUM TECHNOLOGY INNOVATIVE INDUSTRY FUND Pas de forme juridique ROOM 303-80 XIDONG CHUANGRONG BUILDING BLOCK A 78 CHINE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIFS	50.000.000	14,29					
Junction Growth Investors Fund 0789263165 Société en commandite Tervuursesteenweg 205 3060 Bertem BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	12,34					
KASTEEL CANTECROY BEHEER (IN VEREFFENING) NV 0890975484 Société anonyme Bist 47 2180 Ekeren (Antwerpen) BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.365.833.068	99,99		2021-12-31	EUR	2.547.557	-65.121
KEBONY AS Pas de forme juridique HOFFSVEIEN 48 0377 OSLO NORVÈGE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.300.000	11,75		2018-12-31	NOK	444.138.993	-32.797.344
LINEAS GROUP 0822966806 Société anonyme KONING ALBERT II LAAN 37 1030 Schaerbeek BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	10		2021-12-31	EUR	360.590.345	-46.935.131
LOTERIE NATIONALE-NATIONALE LOTERIJ 0223967357 Société anonyme de droit public Rue Belliard 25-33 1040 Etterbeek BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	16.760	21,28		2021-12-31	EUR	227.312.770	20.993.844
LSP 6 Privak 0730572326 Société en commandite KLEIN NAZARETH 12 9840 De Pinte BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.970.664	12,27		2021-12-31	EUR	24.092.684	1.744.303

MICLEDI MICRODISPLAYS 0735885451 Société à responsabilité limitée Sluisstraat 79 03.01 3000 Leuven BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000.000	30,3		2021-12-31	EUR	5.068.018	-4.943.318
NCARDIA Holding 0565979162 Société anonyme Rue Adrienne Bolland 47 6041 Gosselies BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	176.027	12,95		2021-12-31	EUR	24.594.520	-13.682.625
NEUVASQ BIOTECHNOLOGIES 0762966663 Société anonyme RUE AUGUST PICCARD 8 6041 Gosselies BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.250	11,36		2021-12-31	EUR	4.542.224	-463.776
NEWTON BIOCAPITAL I 0674831275 Société anonyme AVENUE DE TERVUEREN 273 1150 Woluwé-Saint-Pierre BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	20.075.000	17,67		2021-12-31	EUR	51.888.894	-3.800.034
NEWTON BIOCAPITAL II 0779335513 Société anonyme TERVURENLAAN 273 1150 Woluwe-Saint-Pierre BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.469.423	19,04					
NUCLEIS 0676683084 Société anonyme ALLEE DU SIX AOUT 8 4000 Liège BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.500	17,2		2021-12-31	EUR	-3.127.989	-1.570.205
NXTPORT 0429672881 Société à responsabilité limitée SINT-PIETERSVLIET 7 2000 Antwerpen BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.343	24,17		2021-12-31	EUR	-6.913.046	-3.047.544
OMXE INVEST 0764601708 Société en commandite HAVENLAAN 86C 204 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.355.168	12,95		2021-12-31	EUR	26.196.116	-212.337
OMXE PARTNER 0764567361 Société anonyme HAVENLAAN 86C 204 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.250	16,67		2021-12-31	EUR	48.981	-12.519

OPEN SKY TECHNOLOGIES FUND Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique TALSTRASSE 27E 64625 BENSHEIM-AUERBACH ALLEMAGNE	CERTIFICATS	3.000.000	15,23		2013-12-31	EUR	7.760.267	-2.926.339
ORIZIO 0748658173 Société à responsabilité limitée EMMANUEL MOUNIERLAAN 2 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	499.999	49,99		2021-12-31	EUR	52.604.185	1.856.924
OSTF BELGIUM INVESTOR POOL GMBH & CO.KG Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique MARKTSTRASSE 65 68789 ST LEON-ROT ALLEMAGNE	CERTIFICATS	2.000	98,99		2017-12-31	EUR	1.066.578	-28.069
OncoDNA 0501631837 Société anonyme AVENUE LOUIS BREGUET 1 6041 Gosselies BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.291.800	15,57		2021-12-31	EUR	16.602.384	-5.255.039
PALAIS DES BEAUX ARTS-PALEIS VOOR SCHONE KUNSTEN 0895408978 Société anonyme à finalité sociale RUE RAVENSTEINSTRAT 23 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	8.439	32,53		2021-12-31	EUR	44.582.607	1.272.981
PALAIS DES CONGRES-CONGRESPALEIS 0867141297 Société anonyme MONT DES ARTS-KUNSTBERG 22 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES	95.000	100		2021-12-31	EUR	35.300.955	-2.900.712
PDC LINE PHARMA 0657842221 Société anonyme AVENUE DE L'HOPITAL 11 4000 Liège BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	48.685	19,34		2021-12-31	EUR	20.812.661	-5.298.979
PERFORMA CLEANTECH INVESTMENT FUND Pas de forme juridique AV PAULISTA BELA VISTA 1636 9° ANDAR 0131020 SAO POLO BRÉSIL	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	25.900.000	14,72		2020-02-29	BRL	147.978.000	9.285.000

PROFINPAR FUND Société en commandite simple RUE D'ARLON 6 8399 WINDHOF LUXEMBOURG	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.100	13,26		2020-12-31	EUR	17.487.716	-281.174
QBIC FEEDER FUND 0846493561 Société anonyme OTTERGEMSESTEENWEG ZUID 808 328 9000 Gent BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.993	18,37		2021-12-31	EUR	14.125.704	1.038.485
QBIC FUND III 0782842062 Société en commandite Soenenspark 56 9051 Sint-Denijs-Westrem BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	100.000	20,41					
QBIC II FUND ARKIV 0668517070 Société anonyme Soenenspark 56 9051 Sint-Denijs-Westrem BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	120.000	20,37		2021-12-31	EUR	20.706.147	-1.267.639
REGENERO IMPACT ASSET MANAGEMENT Société anonyme RUE GUILLAUME J.KROLL 5 1882 Luxembourg LUXEMBOURG	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	7.852.742	19		2020-12-31	EUR	23.910.229	4.207.319
SAFRAN BLADES 0795523922 Société anonyme Route de Liers 121 4041 Vottem BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.030.524	22		2021-12-31			
SCALE II 0731627250 Société anonyme Cantersteen 10 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIFS	192	19,41		2021-12-31	EUR	3.055.405	-286.449
SCALE-UPS.EU 0704873858 Société anonyme Walemstraat 18 2860 Sint-Katelijne-Waver BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	960.087	48,98		2021-12-31	EUR	382.679	13.821
SEEDER FUND 0663761496 Société anonyme ALLEE DE LA RECHERCHE 12 1070 Anderlecht BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.000	18,29		2022-03-31	EUR	9.372.492	-605.012

SEEDER FUND II 0784464833 Société en commandite Allée de la Recherche 12 1070 Anderlecht BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	287.500	37,65					
SFPIM INTERNATIONAL 0411892088 Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32 13 1050 Ixelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	8.012	26,25	2021-12-31	EUR	83.250.067	448.566	
SFPIM Real Estate 0867095371 Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32 3A 1050 Ixelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.400	100	2021-12-31	EUR	156.238.341	-2.021.010	
SHIPPR 0674799306 Société anonyme Avenue Louise 350 1050 Ixelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	355.113	20,67	2021-12-31	EUR	-1.100.350	-1.320.030	
SINNOLABS HONG KONG LIMITED Pas de forme juridique NATHAN ROAD 573 HONG-KONG	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.100	16,67	2017-12-31	EUR	-241.796	-182.768	
SKY-HERO 0518919316 Société anonyme ALLEE DE LA RECHERCHE 12 1070 Anderlecht BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIFS	2.802	14,28	2021-12-31	EUR	1.695.588	509.485	
SMARTFIN VENTURES 0671644727 Société anonyme PRIESTER CUYPERSSTRAAT 3 1040 Etterbeek BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	7.000.000	41,89	2021-12-31	EUR	15.472.353	8.148.855	
SOLITHOR 0773820270 Société à responsabilité limitée Thor Park 8320 3600 Genk BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.692.307	16,76					
SONACA 0418217577 Société anonyme ROUTE NATIONALE CINQ 5 6041 Gosselies BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.595	14,75	2020-12-31	EUR	307.356.498	9.728.063	

SPARKI 0781569085 Société à responsabilité limitée Michel De Braeystraat 52 2000 Antwerpen BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	195	49,37					
SYNERGIA MEDICAL 0540563776 Société anonyme RUE EMILE FRANCQUI 6 1435 Mont-Saint-Guibert BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	9.337	13,58	2021-12-31	EUR	8.434.442	-2.209.476	
TARA INDIA FUND IV TRUST Pas de forme juridique IL&FS Financial Centre, Plot No. C-22 G BLOCK 400051 Mumbai INDE	ACTIONS ORDINAIRES	722	24,08	2020-03-31	INR	1.354.702.444	-692.465.967	
TEXERE BIOTECH 0666661105 Société à responsabilité limitée RUE DES ARTISANS 4 A 6210 Frasnes-lez-Gosselies BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.880	14,29	2021-12-31	EUR	164.668	-1.124.022	
THAUMAS 0715994117 Société anonyme Land Van Waaslaan(KAL) 5 9130 Kieldrecht (Beveren) BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	9.364.239	23,32	2021-12-31	EUR	265.293.371	109.310	
THE BELGIAN INFRASTRUCTURE FUND-I4B 0721470261 Société anonyme HAVENLAAN 86C 320 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	24.641.334	33,42	2021-12-31	EUR	25.167.476	-2.769.426	
THE FAKTORY FUND 0740506215 Société en commandite AVENUE DU PRE AILY 24 4031 Angleur BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIFS	1.325.063	14,99	2021-12-31	EUR	6.204.576	-350.089	
THEODORUS III 0535803353 Société anonyme ALLEE DE LA RECHERCHE 12 1070 Anderlecht BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000	24,69	2021-12-31	EUR	3.996.804	376.420	
THEODORUS IV 0707902931 Société anonyme ALLEE DE LA RECHERCHE 12 1070 Anderlecht BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000	30,42	2021-12-31	EUR	9.012.742	-872.230	

VIVES II 0838819178 Société anonyme Place de l'Université 16 27 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	50.000	11,68		2021-12-31	EUR	26.788.198	4.715.705
VIVES INTER-UNIVERSITY FUND 0750788908 Société anonyme PLACE DE L'UNIVERSITE 16 27 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	64.800	20,25		2021-12-31	EUR	3.750.941	-1.049.059
VOLTA VENTURES II 0740541253 Société en commandite par actions GEBROEDERS VANDEVELDESTRAAT 68 9000 Gent BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIFS	60.000	12,79		2021-12-31	EUR	14.346.112	-1.052.437
WHITE FUND 0736705496 Société anonyme RUE LAMBERT LOMBARD 3 4000 Liège BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIFS	5.000	13,23		2021-12-31	EUR	7.194.507	-1.735.216
ZEPHYR-FIN 0455683333 Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32 4 1050 Ixelles BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.450.579	100		2021-12-31	EUR	212.898	-33.306
reMYND 0476910101 Société anonyme GASTON GEENSLAAN 1 3001 Heverlee BELGIQUE	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	412.930	11,07		2021-12-31	EUR	4.822.163	-9.263.415

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	680.675	3.124.684
8681	680.675	3.124.684
8682		
8683		
52	2.604.401	476.213
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Charge à reporter
- Prorata d'intérêts
- Produit acquis

Exercice
330.097
28.716.143
9.904.677

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Augmentation de capital par apport en nature.

Représentation du capital

Catégories d'actions

ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	1.473.398.645
(100)	7.441.650.257	

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.968.251.612	18.618.787
	7.441.650.257	26.308.283
8702	XXXXXXXXXX	26.308.283
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Apport en nature d'actions de la société " Ethias "
Apport en nature d'actions de la société " BNP Paribas "

Exercice
638.200.000
5.330.051.612

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

ETAT BELGE

100%

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

PROVISION GESTION DES ARCHIVES CREDIBE

Exercice
1.394

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	26.493.177
8813	
8823	
8833	
8843	26.493.177
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	8.412
8913	26.501.589

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	364.889
450	
9076	
9077	462.844

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Exercice
2.039.599
170.553

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- Charge à imputer
- Charges d'intérêts à imputer

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	28	24
9087	24,6	22,2
9088	39.134	35.477
620	3.186.149	2.702.011
621	828.859	680.682
622	10.313	
623	1.081.336	787.962
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	47.433	72.112
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116	7.125	6.196
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	10.417.538	861.539
Autres	641/8	551	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	1	2
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	2,1	1,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	3.377	3.664
Frais pour la société	617	116.479	164.321

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

FRAIS DE CHANGE

MOINS-VALUES SUR RÉALISATION D'ACTIFS CIRCULANTS

AUTRES FRAIS RELATIFS AUX DETTES

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754	110.866	1.019.376
6501		
6502		
6510	143.500	395.780
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	435.438	268.820
	273.703	
	4.000	

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>29.869.303</u>	<u>93.796.805</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	453.471	6.273.972
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	33	
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	452.796	6.000.000
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	642	273.972
Produits financiers non récurrents	(76B)	29.415.832	87.522.833
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	19.902.657	13.287.067
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	7.874.365	74.235.766
Autres produits financiers non récurrents	769	1.638.810	
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>38.948.769</u>	<u>26.969.286</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	981	4.412.665
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	916	4.355.461
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	65	57.204
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	38.947.788	22.556.620
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	31.749.456	20.149.792
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	7.198.332	2.406.828
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
 Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
 Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
 Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

REVENUS DEFINITIVEMENT TAXES	-522.316.642
REDUCTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31.749.456
MOINS-VALUES SUR ACTIONS	7.198.332
PLUS-VALUES REALISEES SUR VENTES D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES NON TAXEES	-5.696.517
REPRISES DE REDUCTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-19.902.657
AUTRES DNA	10.735.166

Codes	Exercice
9134	6.047.505
9135	26.372.404
9136	25.390.780
9137	5.065.881
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

PLUS-VALUES TAXEES SUR ACTIONS

Exercice
-9.855.860

Sources de latences fiscales

Latences actives
 Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 Autres latences actives

Latences passives
 Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)
 Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
 Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	459.750	1.505.296
9146	1.244.891	2.429.655
9147	1.382.721	1.192.704
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

Belgian Growth Fund I

87.010.000

Vesalius Biocapital III

4.159.894

Industrya Fund

3.691.000

FEI/ European Investment Fund

2.575.327

Eyed Pharma

2.376.471

Seeder Fund II

2.337.500

Neuvasq Biotechnologies

2.000.000

AuXin Surgery

1.596.250

Biocartis Group

1.389.091

The Faktory Fund

1.264.896

Regenero

1.072.881

Euroclear Holding

63.005.824

BeCode ASBL

1.000.000

Sky-Hero

1.000.000

reMYND

1.000.000

Profinpar Fund

900.000

Palais des Beaux Arts (BOZAR)

500.000

Inbiose

500.000

Calyos

153.125

Unid Manufacturing

123.529

I4B - The Belgian Infrastructure Fund

25.358.666

Estari SustainableGrowth

20.000.000

Impact Fund I

10.000.000

V-BIO Fund 2

8.000.000

Newton Biocapital II

7.500.000

Fortino Capital Venture II

6.966.822

Omxe Invest

5.817.772

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

Cession d'actions PharmaFluidics : montant sur "Escrow account"

302.590

Cession d'actions Cissoïd: montant sur "Escrow account"

133.667

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

	Exercice
ACTIONS DETENUES POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT FEDERAL	8.602.425.403
DETTES POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT FEDERAL	240.353.512
PRET SWISSAIR (MONTANTS CONTESTES)	240.353.512
DETTES POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT FEDERAL	25.000.000
PRET AVIA PARTNER	25.000.000
GARANTIES RECUES	11.010.102
GARANTIE COMPAGNIE BELGE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET IMMOBILIERES	6.384.705
DEPOTS DES FONDS NORMANDY HADRON THERAPY	2.095.257
GARANTIE AIR BELGIUM	1.020.000
GARANTIE SIMPLICITY MANAGEMENT	749.999
GARANTIE NANOCYL	500.000
ACTIONS BELFIUS (VALEUR D'ACHAT)	3.999.944.354
GARANTIE LOCATIVE (ING)	224.770
GARANTIE BANCAIRES EN GAGE (CREDIBE)	35.371
GARANTIE POUR COMPTE DES TIERS	12.333.000
GARANTIE POUR EP_FUNDCO	12.333.000
ACTIONS DEXIA (VALEUR D'ACHAT)	3.942.849.897
ACTIONS RELAUNCH FOR THE FUTURE	500.000.000
ACTIONS ASTRID	139.622.455
ACTIONS BELIGHTNING	14.997.000
ACTIONS INFRABEL (VALEUR D'ACHAT)	4.984.451
ACTIONS ROYAL PARK INVESTMENTS (VALEUR D'ACHAT)	27.247
ACTIONS SABENA IN LIQUIDATION	0

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**Description succincte**

RÉGIME DE PENSION COMPLÉMENTAIRE PAR ASSURANCE GROUPE "BUT A ATTEINDRE"
DONT LES PRIMES SONT REPRISES EN COMPTES DE CHARGES

Mesures prises pour en couvrir la charge**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME****Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	248.747.391	187.317.698
(280)	248.747.391	187.317.698
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	1.677.886.673	952.626.428
9263	1.454.101.817	742.457.552
9273	11.000.000	206.250
9283	212.784.856	209.962.627
9293	726.768	4.067.070
9303		
9313	726.768	4.067.070
9353		
9363		
9373		
9383	12.333.000	
9393		
9403	116.081.166	
9252	990.537.576	215.832.646
9262	967.184.538	191.839.043
9272	17.699.289	21.843.395
9282	5.653.750	2.150.208
9292	953.845	1.691.791
9302		
9312	953.845	1.691.791
9352		464
9362		
9372		464

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune info n'a pu être reprise dans cette annexe.

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	630.643
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	27.500
95061	83.808
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S)
ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	48.690
95071	89.568
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Actif

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris intégralement en charge dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, et reprises pour ce montant au bilan, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

Les amortissements sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilisation et sont, à partir du 1er janvier 2019, pratiqués selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- constructions: 3 %
- travaux de rénovations: 3%, 5%, 10% ou 20% selon la durabilité des travaux
- mobilier: 10 %
- matériel de bureau: 20 %
- GSM, tablettes et ordinateurs portables : 33%
- matériel roulant: 20 %
- aménagement des locaux loués: 11 %

Ces taux sont fixés dans le respect des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Par ailleurs, les amortissements des immobilisations corporelles acquises avant le

1er janvier 2019 poursuivent l'application

du taux linéaire ou dégressif suivant :

- constructions - méthode linéaire: 3 %
- travaux de rénovations - méthode linéaire: 3%, 5%, 10% ou 20% selon la durabilité des travaux
- mobilier - méthode dégressive: 2 x 10 %
- matériel de bureau - méthode dégressive: 2 x 20 %
- matériel roulant - méthode linéaire: 20 %
- aménagement des locaux loués - méthode dégressive: 2 x 11 %

Les autres immobilisations corporelles absorbées lors de la fusion de Crédeb concernent la désaffectation d'actifs immobiliers corporels suite à la concession d'un droit d'emphytéose de 99 ans; la plus-value de réévaluation est comptabilisée annuellement en fonction de la valeur actualisée du terrain et de la durée résiduelle du contrat. Le taux d'actualisation étant de 2,5%.

Immobilisations financières

Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires pris en charge dans l'exercice.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée de telle sorte qu'elle reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions ou parts sont détenues.

La méthode d'évaluation retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modification, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. Dans ce cas, si le changement de méthode a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'Annexe.

Lorsque l'évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur d'inventaire, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée.

Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

L'évaluation de chaque participation de la SFPI cotée en Bourse est comparée, à la clôture de chaque exercice, à la moyenne du cours boursier des dix derniers jours de Bourse de cet exercice (où l'action a également été négociée effectivement).

La SFPI traduira les réductions de valeur durables dans son évaluation de la participation en question, sachant que le caractère durable d'une réduction de valeur fait l'objet d'une estimation du conseil d'administration sur base des critères suivants :

- Un écart à la baisse du taux boursier moyen précité de plus de 20% par rapport à l'évaluation existante inscrite dans les livres de la SFPI,
- Un écart à la baisse du cours boursier moyen précité durant deux années successives d'au moins 5% par rapport à l'évaluation existante inscrite dans les livres de la SFPI, où le cours boursier moyen à la fin de la deuxième année est retenu.

Le conseil d'administration actera la réduction de valeur en présence de l'un des critères précédents, sauf si une analyse motivée l'amène à prendre une autre décision qui tiendra notamment compte des évolutions après l'exercice.

Si le cours boursier moyen précité est supérieur à l'évaluation de la SFPI, celle-ci n'adaptera pas l'évaluation en principe, sauf si (et au maximum dans la mesure où) des réductions de valeur ont déjà été comptabilisées par le passé. Si des faits devaient donner lieu, même après l'exercice, à une augmentation de valeur certaine et durable de la participation, le conseil d'administration pourrait décider, le cas échéant, de comptabiliser les plus-values de réévaluation.

Les montants non appelés sur participations sont comptabilisés séparément.

Les dividendes des participations sont considérés comme des produits de l'exercice après que la société ait été informée de leur attribution.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées en cas d'incertitude sur leur recouvrement partiel ou entier à la date d'échéance.

Créances à plus d'un an

Les créances sont valorisées selon les mêmes critères que les créances reprises à la rubrique " Immobilisations financières ".

Conformément à l'article 3 :46 de l'A.R. du 29 avril 2019, portant l'exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 3 :46de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Créances à un an au plus

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, pour les créances représentant des titres à revenu fixe.

Conformément à l'article 3 :46de l'A.R. du 29 janvier 2019, portant l'exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 3 :46 de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Placements de trésorerie

Les créances auprès des institutions sont valorisées à leur valeur nominale. Les titres sont valorisés à leur valeur d'acquisition sans tenir compte des frais accessoires.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Passif

Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration détermine les provisions à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Ces provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Dettes à un an au plus

Ces dettes sont évaluées selon les mêmes règles que les dettes à plus d'un an.

Comptes d'ordre

Sont inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et recours tels que valorisés par le Conseil d'Administration.

Sont également inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et droits ainsi que les missions déléguées, les montants des participations et créances détenues pour compte de l'Etat.

Sont également repris en compte d'ordre, les montants relatifs aux missions confiées à la SPFI par des lois spéciales ou arrêtés royaux, telles que prévues par l'article 2§3 de la loi du 2 avril 1962, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'Etat.

Les comptes d'ordre se rapportant aux missions déléguées exécutées pour compte de l'Etat sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition historique. Ils ne sont modifiés qu'à la demande expresse de l'Etat.

Les charges et produits de ces missions sont portés en compte de l'Etat.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT
SOCIETE ANONYME D'INTERÊT PUBLIC
Avenue Louise 32, boîte 4
1050, Bruxelles

BE 0253.445.063RPM (Bruxelles – Division francophone)
TVA BE 0253.445.063

(ci-après « SFPIM » ou la "Société")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ACTIONNAIRE

Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur, conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations (CSA), de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022, ainsi que de vous rendre compte de notre gestion au cours de l'exercice social clôturé.

La Société est issue de la fusion par absorption par la Société fédérale d'Investissement (« SFI ») de la Société fédérale de Participations (« SFP »). Cette fusion par absorption a pris effet le 7 novembre 2006, conformément à la loi du 26 août 2006 portant fusion de la SFI et de la SFP (M.B., 30 août 2006) et de ses arrêtés d'exécution.

Le capital de la Société s'élève à 7.441.650.256,63 EUR, représenté par 26.308.283 actions.

1. Rapport de gestion : général

1.1. Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société, ainsi que description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Le total du bilan s'élève à 10.077.410.250,87 EUR par rapport à 2.520.973.916,27 EUR durant l'exercice social précédent. L'exercice se clôture avec un bénéfice net de 515.459.763,63 EUR par rapport à un bénéfice net de 131.601.380,35 EUR à la fin de l'exercice social précédent.

Dans le cadre de l'exécution de l'accord gouvernemental, le gouvernement a, dans une première phase, décidé de centraliser au sein de SFPIM les participations de BNP Paribas et Ethias, détenues au préalable par SFPIM en mission déléguée. SFPIM a donc réalisé une augmentation de capital par apport en nature de 5.968.251.611,57 EUR, augmentant ainsi respectivement ses immobilisations financières de 5.330.051.611,57 EUR dans BNP Paribas et 638.200.000,00 EUR dans Ethias.

En 2022, SFPIM a également acquis une participation dans Ageas pour 593.053.488,69 EUR et a réalisé un investissement de suivi de 590.136.589,83 EUR dans Euroclear.

Au 31 décembre 2022, les immobilisations financières de SFPIM s'élèvent à 9.426.906.982,76 EUR, soit une augmentation de 7.335.849.574,29 par rapport au 31 décembre 2021.

Les actifs circulants s'élèvent à 649.985.076,60 EUR fin 2022 et portent principalement sur les valeurs disponibles (566.956.239,97 EUR) et des créances (40.792.843,66 EUR)

Les valeurs disponibles ont augmenté de 237.228.288,67 EUR en 2022. Une ligne de crédit a été octroyée par l'Agence de la dette (SPF Finances) dans le cadre du financement de certaines opérations d'investissement ; celle-ci se solde à 840.000.000,00 EUR au 31 décembre 2022. En outre, le solde des valeurs disponibles comprend également une avance de l'Etat belge pour un investissement de 250.000.000,00 EUR dans le Fonds de Transition Ecologique en mission déléguée. Cet emprunt et cette avance expliquent l'essentiel de l'augmentation des dettes entre fin 2021 et fin 2022 (1.104.744.561,15 EUR).

Les créances à long terme (11.110.933,09 EUR) portent sur des sociétés en portefeuille. Elles ont diminué de 43.899.233,58 EUR ; cette diminution s'explique principalement par le remboursement d'un prêt de 50.000.000,00 octroyé à Brussels Airlines.

Les créances à court terme (29.681.910,57 EUR) sont essentiellement composées des précomptes mobiliers à récupérer sur les dividendes perçus en 2022.

L'exercice 2022 se solde par un bénéfice net de 515.459.763,63 EUR, comparé à 131.601.380,35 EUR à la fin de l'exercice social précédent, soit une augmentation de 383.858.383,28 EUR.

Les produits de l'exercice 2022 représentent 590.323.618,74 EUR (contre 186.465.930,54 EUR en 2021), soit une augmentation de 403.857.688,20 EUR par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Produits financiers :

Les produits financiers ont augmenté de 416.733.846,59 EUR pour être portés à 579.006.478,50 EUR. Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation des dividendes perçus en 2022 de 468.265.125,27 EUR pour les porter à 523.824.630,33 EUR, dont :
 - BNP Paribas : 354.334.940,10 EUR (+344.711.717,12 EUR par rapport à 2021)
 - Ageas : 51.423.410,50 EUR (+51.423.410,50 EUR par rapport à 2021)
 - Ethias : 33.249.982,50 EUR (+33.249.982,50 EUR par rapport à 2021)
 - Euroclear : 30.999.337,50 EUR (+15.060.540,70 EUR par rapport à 2021)
- La réalisation de plus-values sur les cessions d'actions pour 15.552.377,16 EUR en 2022, provenant principalement des dossiers iTeos Therapeutics (7.678.011,70 EUR) et Fidentia Belux Offices (5.270.718,77 EUR). Pour rappel, les produits financiers 2021 comprenaient une plus-value importante dans le dossier Euronext (57.359.176,89 EUR)

- Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation représentent 11.317.140,24 EUR et ont, quant à eux, diminué de 12.876.158,39 EUR par rapport à l'année précédente, en raison d'une commission de gestion moins importante dans le dossier Belfius (-4.065.696,86 EUR) et la plus-value réalisée en 2021 sur la vente d'un bâtiment (-6.000.000 EUR).

Les charges de l'exercice 2022 représentent 74.863.855,11 EUR (contre 54.864.550,19 EUR en 2021) soit une augmentation de 19.999.304,92 EUR par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Charges financières :

Les charges financières ont augmenté de 15.897.717,70 EUR pour être portées à 41.957.161,65 EUR. Celles-ci sont principalement composées des réductions de valeur des immobilisations financières (31.749.455,93 EUR) enregistrées principalement sur les sociétés suivantes :

- ExeVir Bio : 6.000.000,00 EUR
- Miracor Medical : 5.702.000,00 EUR
- reMYND : 5.470.000,00 EUR
- Le Palais des Congrès : 3.640.000,00 EUR
- Air Belgium : 3.155.000 EUR

- Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation représentent 28.219.843,33 EUR fin 2022, contre 19.953.934,00 EUR fin 2021. Elles sont principalement composées des services et biens divers (12.537.699,55), de la taxe annuelle sur les comptes titres (10.316.704,40 EUR) et des rémunérations (5.106.656,98 EUR).

La taxe annuelle sur les comptes titres a fortement augmenté en 2022 suite à l'apport sur son bilan de la participation dans BNP Paribas que SFPIM détenait en mission déléguée auparavant.

- Impôts :

L'exercice se clôture avec un impôt de 4.686.850,13 EUR par rapport à un impôt de 8.851.172,24 EUR à la fin de l'exercice social précédent.

1.2. Affectation du résultat

Les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation présentent donc un bénéfice de l'exercice 2022 de 515.459.763,63 EUR ; compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice social précédent de 814.645.355,62 EUR, le bénéfice à affecter est de 1.330.105.119,25 EUR que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Réserve légale : 25.772.988,18 EUR ;
- Rémunération du capital : 31.968.710,26 EUR ;

- Bénéfice à reporter : 1.272.363.420,81 EUR.

1.3. Détermination des principaux facteurs de risques

Nous établissons, ci-dessous, un aperçu des principaux risques auxquels se trouve exposée SFPIM sur la base de ses activités et compte tenu de sa structure financière.

1.3.1 Actions juridiques contre SAirGroup (Sabena) et diverses sociétés du groupe

SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin détenaient les participations suivantes dans Sabena :

- SFPIM : 1.119.412.313 actions (en mission déléguée) et 81.452.000 actions (pour compte propre) ;
- État belge : 640.748.000 actions ;
- Zephyr-Fin : 895.323.084 actions.

Le capital total de la Sabena était représenté par 5.426.200.508 actions.

Dans le cadre des opérations de liquidation de la faillite de la Sabena, SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin ont introduit une action civile devant les juridictions belges, contre SairGroup et diverses sociétés de son groupe – en ce compris Swissair International Finance III (« SIF III ») –, qui est toujours en cours.

La Cour d'appel de Bruxelles a rendu le 27 janvier 2011 un arrêt déclarant non fondées certaines demandes formées par SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin visant à mettre en cause la responsabilité civile de SairGroup et de SairLines. Pour le surplus, la cour a réservé à statuer sur les autres demandes, liées à l'instruction pénale, en raison de l'application de la règle « le pénal tient le civil en état ».

Les trois parties précitées se sont pourvues en cassation. Par son arrêt prononcé le 4 décembre 2014, la Cour de cassation a rejeté leurs pourvois. Par conséquent, l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles en date du 27 janvier 2011 est devenu définitif en ce qui concerne les demandes qu'il avait tranchées.

La cause reviendra ultérieurement devant la Cour d'appel de Bruxelles, qui aura alors à se prononcer sur les demandes laissées en suspens, et notamment la demande formulée par SIF III relative au remboursement d'un prêt d'un montant en principal de 100 millions EUR que SairGroup a accordé à SFPIM (à l'époque SIF), agissant en mission déléguée, créance dont SFPIM demande toutefois l'extinction.

A ce stade, à la suite d'une plainte, de SairGroup et de SairLines, un dossier pénal est toujours en suspens, le dossier 2004/082 (désormais référence 2019/109), qui a été ouvert du chef d'infractions liées à l'état de faillite et d'abus de biens sociaux. Il semblerait que seule la Sabena (en tant que société en faillite) ait été mise en cause dans le cadre de cette instruction et aucun élément dans le dossier ne semble a priori susceptible de constituer une charge à l'encontre de l'État belge, de SFPIM ou de sa filiale Zephyr-Fin.

1.3.2 Action juridique relative au sauvetage de Fortis

- i. SFPIM a été amenée à acquérir, dans le cadre du sauvetage du Groupe Fortis (désormais Ageas), fin septembre et début octobre 2008, les actions de Fortis Banque SA/NV en vue de son adossement à BNP Paribas.

Dans ce cadre, SFPIM a agi en mission déléguée.

Nombre d'actions en justice ont été introduites à l'époque, spécialement contre Ageas, qui ont pour l'essentiel pris fin à l'égard d'Ageas suite à une transaction soumise à la Cour d'appel d'Amsterdam et approuvée par cette dernière.

Une action a aussi été introduite début 2009 par divers actionnaires minoritaires contre SFPIM et BNP Paribas Fortis, ainsi que d'autres parties, dont Ageas, à l'égard de laquelle les demandeurs se sont désistés dans le cadre de la transaction précitée.

Aucune demande concrète n'était plus formulée contre SFPIM dans ce dossier et l'affaire avait en outre été suspendue en 2016 en attendant l'issue d'une procédure pénale, qui s'est finalement terminée en 2020.

- ii. Dans des conclusions déposées en 2021 par les demandeurs, et sans qu'il n'y ait eu par ailleurs d'éléments nouveaux, ceux-ci entendaient désormais diriger aussi leurs demandes contre SFPIM – agissant en mission déléguée – et requièrent que celle-ci (i) soit condamnée, aux côtés de BNP Paribas, à payer au profit d'Ageas un montant total de 5.060.000.000 EUR (griefs relatifs aux conditions de l'acquisition de Fortis Banque), augmenté des intérêts, (ii) soit condamnée seule à payer au profit d'Ageas un montant de 800.000.000 EUR (griefs relatifs à l'apport à BNP Paribas des actions de Fortis Banque), augmenté des intérêts et (iii) soit condamnée, avec BNP Paribas, à verser aux demandeurs 30 € par action qu'ils détiennent, à titre de dommage matériel et moral évalué ex aequo et bono, à augmenter des intérêts. Les demandeurs ont toutefois modifié et/ou abandonné leurs demandes *sub* (i) et (ii) dans des conclusions déposées en janvier 2023, pour désormais fonder, sur la nullité pour contrariété à l'ordre public de la cession des actions de Fortis Banque le 5 octobre 2008, une demande de l'ordre de 8,5 milliards d'euros au profit d'Ageas.

SFPIM s'oppose bien évidemment à ces demandes.

L'affaire devrait en principe être plaidée devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles en 2023 ou 2024.

1.4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société et événements importants survenus après la clôture de l'exercice

1.4.1 BNP Paribas

Le 28 février 2023, SFPIM a réduit, avec succès, son exposition sur BNP Paribas, sa participation la plus importante sur son bilan. Profitant de l'évolution positive du cours de l'action, 33.326.955 actions, soit 2,7% de BNP Paribas, ont été vendues à 64,96 EUR au moyen d'un « Forward Sale - Accelerate Book building » (vente à terme par la constitution d'un livre d'ordres accélérée sur les marchés). SFPIM a ainsi perçu 2,03 milliards EUR, tout en gardant le dividende de +/- 130 millions sur les actions vendues (paiement en mai 2023). De plus, la transaction permet de réaliser une plus-value de l'ordre de 145 millions EUR. Après l'opération, la participation de SFPIM dans BNP Paribas s'élèvera encore à 5,1%.

1.4.2 Guerre en Ukraine

SFPIM restera attentive à vérifier d'éventuelles conséquences de la hausse des coûts de l'énergie, des taux d'intérêts ainsi que du coût de la main d'œuvre en Belgique sur ses participations afin d'en tenir compte, le cas échéant. Néanmoins, les règles conservatrices qu'elle applique en termes de valorisation

comptable de ses participations devraient lui permettre de limiter des éventuelles conséquences. SFPIM continuera à suivre attentivement l'évolution de la situation.

1.5. Activités en matière de recherche et de développement

Durant l'exercice écoulé, aucune activité n'a été exercée et n'est prévue en matière de recherche et de développement.

1.6. Existence de succursales

La Société n'a aucune succursale.

1.7. Utilisation d'instruments financiers

Au cours de l'année 2022, SFPIM a vendu des options call pour une de ses participations cotées en bourse avec une contrepartie bancaire. Ces options call n'ont pas été exercées à échéance.

1.8. Conflit d'intérêts

Au cours de l'exercice social 2022, une décision du Conseil d'administration a donné lieu à l'application de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

Le 3 mai 2022, Monsieur Renaat Berckmoes a déclaré être confronté à un conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations en rapport avec le dossier « Fortino Growth Fund II ».

On note cependant que cette décision du Conseil d'administration concerne une opération habituelle pour la Société au sens de l'article 7:96 précité et que ses conséquences patrimoniales pour la Société sont neutres car elle n'emporte aucun changement sur le montant et les modalités de la rémunération des membres du conseil d'administration.

Nonobstant, Monsieur Renaat Berckmoes n'est intervenu à aucun moment dans le cadre de cette décision. Il n'a pas participé aux délibérations et au vote s'y rapportant lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 mai 2022.

Par ailleurs, après réflexion, le Conseil a demandé que l'opportunité d'investissement dans Fortino Growth Fund II soit présentée au conseil d'administration de SFPIM Relaunch. Dans l'attente de la décision de ce dernier, le Conseil a suspendu les délibérations relatives à ce dossier. SFPIM Relaunch a investi dans Fortino Growth Fund II.

En application de l'article 3ter, §2 de la loi du 2 avril 1962 relative à la Société fédérale de Participations et d'Investissement et les sociétés régionales d'investissement et de la disposition 38 de la charte de gouvernance d'entreprise, les conflits de fonction suivants ont par ailleurs été déclarés :

- Lors de la réunion du Conseil d'administration du 8 février 2022, Monsieur Olivier Henin a fait état de deux potentiels conflits de fonction en rapport avec les dossiers « Centralisation » [de la participation dans Ethias détenue en mission déléguée] et « Asco ».

- Lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 septembre 2022, Monsieur Koen Schoors a fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « Biocartis ».
- Lors de la réunion du Conseil d'administration du 13 décembre 2022, Monsieur Koen Schoors a fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « Lineas » et Monsieur Olivier Henin a fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « Air Belgium ».

Dans chacune de ces hypothèses, les administrateurs concernés se sont abstenus de délibérer et de voter sur le point de l'ordre du jour touché par le potentiel conflit de fonction.

On note également que Monsieur Koenraad Van Loo n'a pas participé lors de la réunion du Conseil d'administration du 8 mars 2022 aux délibérations et au vote se rapportant à la réalisation des objectifs et la détermination de pourcentage de sa rémunération variable pour l'année 2021.

2. Déclaration de gouvernement d'entreprise

Les désignations des fonctions (collaborateur, administrateur, président, directeur, ...) mentionnées dans la présente charte renvoient aux deux sexes. Par souci de lisibilité, la forme masculine est utilisée comme forme neutre et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

2.1. Cadre juridique de la gouvernance de la société et code de référence

La Société est au premier chef, régie par la loi du 2 avril 1962 relative à la Société fédérale de Participations et d'Investissement et les sociétés régionales d'investissement, telle que modifiée de temps à autre, et pour la dernière fois, par une loi du 28 avril 2020 transposant la directive (UE) 2017/828 (« **Loi de 1962** »), ainsi que par un contrat de gestion conclu avec l'État et par ses statuts.

Le premier contrat de gestion conclu entre l'État et la Société est entré en vigueur le 17 juillet 2018 conformément à l'arrêté royal du 19 juillet 2018 approuvant le premier contrat de gestion entre l'Etat et la Société fédérale de Participations et d'Investissement. Celui-ci a été amendé par un avenant du 20 septembre 2021, approuvé par arrêté royal du 4 octobre 2021.

La dernière version des statuts de la Société a été adoptée le 21 février 2022.

En tant que société anonyme d'intérêt public, la Société est en outre régie par le Code des sociétés et des associations, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par les textes qui précèdent.

Les pratiques de gouvernance de la Société s'établissent également conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance suivies par les entreprises cotées (Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020), selon la méthode « comply or explain ».

Ce faisant, la Société respecte, en la matière, les recommandations les plus récentes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE (2015), *Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques*, Édition 2015, Editions OCDE, Paris), ainsi que l'article 39.3 de son contrat de gestion.

2.2. Structure de l'actionnariat

Les actions de la Société ont la forme nominative. Au 31 décembre 2022, le capital de la Société était

représenté par 26.308.283 actions, toutes détenues par l'État belge.

2.3. Conseil d'administration et comités

La Société est administrée par un Conseil d'administration et un Comité exécutif. Le Conseil d'administration de la Société a constitué trois comités consultatifs spécialisés : un Comité d'audit, un Comité de rémunération et un Comité stratégique.

Par arrêté royal du 23 décembre 2021 le Gouvernement fédéral a renouvelé le mandat d'un administrateur et désigné quatre nouveaux membres du Conseil d'administration. Il a également désigné la nouvelle présidente du Conseil d'administration. Ces désignations et renouvellement sont entrés en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2022.

Aucun changement n'est intervenu au niveau de la composition du Comité exécutif.

2.3.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé de douze administrateurs dont une présidente, un administrateur délégué, deux vice-présidents et deux administratrices indépendantes.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration se composait comme suit:

Laurence Bovy	Présidente
Koenraad Van Loo	Administrateur délégué
Olivier Henin	Vice-président
Koen Schoors	Vice-président
Nathalie Ombelets	Administratrice
Lieve Schuermans	Administratrice
Renaat Berckmoes	Administrateur
Pierre Harkay	Administrateur
Ariel Gonzalez	Administrateur
Nicolas Pire	Administrateur
Isabelle Callens	Administratrice indépendante
Leen Van den Neste	Administratrice indépendante

Seul l'administrateur délégué est membre exécutif du Conseil d'administration. Les onze autres administrateurs sont des administrateurs non-exécutifs.

Une mission spéciale est attachée à la fonction de président du conseil d'administration, sur la base de l'article 3bis, §12 de la Loi de 1962 portant sur la représentation de la Société, aux côtés de l'administrateur délégué dans le cadre de ses relations externes, aux différents stades de la préparation et de la mise en œuvre des investissements.

Les administrateurs, en ce compris la présidente, les deux vice-présidents et l'administrateur délégué sont nommés par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, à l'exception des deux administratrices indépendantes qui sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition motivée d'un jury constitué par le Roi, qui est composé de personnalités éminentes issues de la communauté des affaires ou académique. Les administratrices indépendantes répondent aux critères d'indépendance énoncés à l'article 3bis, §2 de la Loi de 1962.

Le Conseil d'administration est habilité à accomplir tous les actes jugés nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception de ceux que la législation ou les statuts réservent spécifiquement à l'Assemblée générale ou à d'autres organes de gestion.

Plus particulièrement, il incombe au Conseil d'administration de :

- définir les orientations de la politique générale de la Société,
- décider en toutes matières d'importance stratégique, financière ou opérationnelle,
- superviser la gestion opérationnelle de la société par l'Administrateur délégué, assisté du Comité exécutif, et
- agir en toutes autres matières réservées au Conseil d'administration par la loi.

2.3.2. Administrateur délégué et Comité exécutif

Le Comité exécutif a été constitué conformément à l'article 3bis §16 de la Loi de 1962. Le Comité exécutif comprend l'administrateur délégué et trois autres membres désignés par le Conseil d'administration pour un terme de six ans, renouvelable, et qui peuvent être révoqués par le Conseil d'administration. L'administrateur délégué préside le Comité exécutif.

Au 31 décembre 2022, le Comité exécutif se composait comme suit :

Koenraad Van Loo	Administrateur délégué, président du comité
Michaël Vanloubbeek	Directeur finance et administration
Tom Feys	Directeur investissements
Céline Vaessen	Directrice investissements

Le Comité exécutif est responsable de la gestion journalière et opérationnelle de SFPIM et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration. L'étendue de la gestion journalière est définie par le Conseil d'administration. Elle a été définie pour la première fois par une décision du 9 mars 2021 publiée aux Annexes du Moniteur Belge du 7 mai 2021, sous les numéros 0055139 et 0055140.

2.3.3. Comité stratégique

Le Comité stratégique a été constitué conformément à l'article 3bis, §15 de la Loi de 1962. Le comité stratégique est composé de quatre membres : la présidente, les deux vice-présidents et l'administrateur délégué. Le comité stratégique est présidé par la présidente du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2022, le Comité stratégique se composait comme suit :

Laurence Bovy	Présidente
Koenraad Van Loo	Administrateur délégué
Olivier Henin	Vice-président
Koen Schoors	Vice-président

Le Comité stratégique a pour mission d'assister et de conseiller le Conseil d'administration dans les matières de politique et de stratégie générales de la Société, ainsi que sur des questions importantes relatives au développement stratégique de la Société.

Il revoit et formule des recommandations à propos des transactions, investissements et projets proposés par l'Administrateur délégué ou par le Comité exécutif au regard des objectifs stratégiques de la Société et supervise leur réalisation.

2.3.4. Comité d'audit

Le Comité d'audit a été constitué conformément à l'article 3bis, §17 de la Loi de 1962. Le comité d'audit est composé de trois membres, dont une administratrice indépendante, nommés par le Conseil d'administration en son sein, en fonction de leur compétence et de leur expérience en matière financière. Le Comité d'audit est présidé par l'administratrice indépendante.

Au 31 décembre 2022, le Comité d'audit se composait comme suit :

Leen Van den Neste	Administratrice indépendante, présidente du comité
Lieve Schuermans	Administratrice
Nicolas Pire	Administrateur
Pierre Harkay	Administrateur, observateur au Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le cadre :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'intégrité et du contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés, ainsi que des états financiers intermédiaires,
- des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société,
- du suivi des travaux d'audit financier et opérationnel via l'audit interne et le commissaire, et
- de la surveillance du respect par la société des exigences légales et réglementaires.

2.3.5. Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a été constitué conformément à l'article 3bis, §17 de la Loi de 1962. Le comité de rémunérations est composé de quatre membres, nommés par le Conseil d'administration en son sein, dont deux sont administratrices indépendantes.

Au 31 décembre 2022, le Comité de rémunération se composait comme suit :

Renaat Berckmoes	Administrateur, président du comité
Isabelle Callens	Administratrice indépendante
Leen Van den Neste	Administratrice indépendante
Laurence Bovy	Présidente du Conseil

Le Comité de rémunération est chargé, à la demande du Conseil d'administration ou d'initiative, de transmettre des propositions de décision, avis et recommandations au Conseil d'administration relatives aux avantages pécuniaires, directs ou indirects, immédiats ou reportés, en ce compris le régime de pension, de retraite et de survie, qui concernent les administrateurs, en ce compris l'administrateur délégué, et les membres du Comité exécutif, et plus généralement, sur les questions de nomination et de rémunération des administrateurs, de l'administrateur délégué et des autres membres du Comité exécutif.

Le règlement d'ordre intérieur du Comité de rémunération prévoit qu'il est également chargé de veiller,

au moins une fois par an, à la tenue et la mise à jour de la liste des mandataires représentant les intérêts de la Société dans les sociétés du portefeuille de la Société. Le Comité de rémunération fait régulièrement rapport au Conseil d'administration à ces sujets.

2.3.6. Évaluation régulière

Le Conseil d'administration évalue régulièrement l'efficacité, le bon fonctionnement et la composition des organes et comités et les améliorations qui pourraient être apportées.

Afin d'améliorer la qualité et l'objectivité de ces évaluations la Société a recours périodiquement à une agence professionnelle externe, qui formule des recommandations visant à optimiser l'organisation et l'efficacité des organes et des comités de la Société. Les organes et comités veillent au suivi et à la mise en œuvre de ces recommandations sous la responsabilité des présidents du Conseil d'administration et des comités consultatifs spécialisés.

2.4. Contrôle

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations à constater dans les comptes annuels est confié à un commissaire nommé par l'Assemblée générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Au 31 décembre 2022, le commissaire de la société était Mazars Réviseurs d'entreprise SC SCRL (dont le siège est sis à Avenue du Boulevard 21, boîte 8 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode et dont le numéro d'entreprise est le 428.837.889), représenté par Monsieur Sébastien Schueremans.

SFPIM est également soumise à la tutelle administrative exercée à l'intervention de deux commissaires du gouvernement conformément à l'article 1^{er}, §2 de la Loi de 1962. Ceux-ci peuvent s'opposer à l'exécution de toute mesure qui serait contraire soit aux lois et arrêtés, aux statuts ou au contrat de gestion, soit aux objectifs prioritaires de la politique financière de l'État belge.

L'un des commissaires du gouvernement est proposé par le ministre des Finances, l'autre est proposé par le ministre des Affaires économiques. Ils sont tous les deux nommés par arrêté royal.

Les commissaires du gouvernement sont Monsieur Eddy Peeters et Monsieur Raphaël Jehotte.

SFPIM a par ailleurs institué une fonction d'audit interne, qui est une fonction indépendante et permanente conçue pour améliorer, par le biais de missions d'audits financier et opérationnel, la performance et la gouvernance de la société. Afin de garantir l'indépendance et améliorer la qualité de l'audit interne, la fonction d'audit interne est confiée à des consultants externes. L'auditeur interne de SFPIM est KPMG Advisory BV (dont le siège est sis à Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem et dont le numéro d'entreprise est le 0439.819.279).

2.5. Charte de gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'administration a adopté une charte de gouvernance d'entreprise, laquelle inclut les règlements d'ordre intérieur du Conseil d'administration, du Comité exécutif et des comités consultatifs spécialisés. Elle a été amendée pour la dernière fois le 11 octobre 2021. Elle est disponible sur le site internet de la Société (<https://sfpim.be>).

Le Conseil d'administration réexamine et adapte la charte de gouvernance d'entreprise en fonction des besoins et de l'évolution des activités de la Société en respectant les dispositions légales, réglementaires

et statutaires applicables à SFPI-M, ainsi que les règles et conditions spéciales arrêtées dans le contrat de gestion entre l'État belge et SFPI-M.

2.6. Dérogation au Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (« Code 2020 »)

Les principales dérogations au Code 2020 peuvent être synthétisées comme suit :

- De manière générale, les grands traits du modèle de gouvernance de la Société sont déterminés par la Loi de 1962, notamment son caractère moniste. Toute modification à apporter aux règles qui régissent l'exercice ou le contrôle de la gestion de la Société doit donc s'inscrire dans le cadre de la Loi de 1962. Certaines modifications ne peuvent parfois être adoptées par l'Assemblée générale, que moyennant une modification législative préalable.
- Les administrateurs, en ce compris l'Administrateur délégué, sont nommés et révoqués par le Roi par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres. Ils ne sont pas nommés, ni révoqués, par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, lui-même assisté par le comité de rémunération. Les administratrices indépendantes sont nommées par l'Assemblée générale sur proposition motivée d'un jury indépendant constitué par le Roi.
- La composition du Conseil d'administration, des comités spécialisés et du Comité exécutif est largement organisée par la Loi de 1962. Le Code 2020 recommande la présence d'au moins trois administrateurs indépendants. La Loi de 1962 prévoit à ce jour que le Conseil d'administration compte deux administrateurs indépendants.
- Le Code 2020 recommande que la durée du mandat d'administrateur n'excède pas quatre années. Les administrateurs de la Société sont nommés pour un terme renouvelable de six ans maximum.
- Le Code 2020 recommande que la rémunération des managers exécutifs comprenne une partie fixe et une partie variable et que la partie variable soit liée à leurs performances individuelles et à celles, globales, de la société. C'est le cas pour l'Administrateur délégué. Mais la rémunération des membres du Comité exécutif, autres que l'Administrateur délégué, ne comprend à ce jour pas de partie variable liée à la réalisation d'objectifs prédéfinis.
- Le Code 2020 recommande que les administrateurs non exécutifs reçoivent une partie de leur rémunération sous la forme d'actions. Ce n'est pas le cas en l'espèce. Toutes les actions de la Société sont aux mains de l'État fédéral.

2.7. Politique de diversité

La Société, en tant que société d'intérêt public, se veut exemplaire en matière de diversité. Elle s'efforce de créer une culture de mixité et d'inclusion à tous les échelons de son organisation.

Conformément à l'article 3bis de la Loi du 1962, au moins un tiers des membres du Conseil d'administration de la Société sont de sexe différent de celui des autres membres. En 2022, le Conseil d'administration comptait cinq femmes sur douze et deux des trois comités consultatifs étaient présidés par une femme.

La composition du Conseil d'administration de la Société est en outre fixée de façon à rassembler suffisamment de profils complémentaires et variés en termes d'âge, de sexe, de parcours académique,

d'expérience professionnelle et d'équilibre linguistique. L'objectif est de limiter au maximum le risque de pensée unique et de contribuer à la richesse des débats.

Convaincue que la collaboration, les efforts collectifs et les talents complémentaires des hommes et des femmes permettront aux institutions financières de tirer le meilleur parti d'une intelligence collective précieuse, la Société a par ailleurs adhéré en 2018 à la charte « Diversité des genres en finances ». Elle s'est ainsi engagée à soutenir la progression des femmes vers des postes de direction dans le secteur financier.

En cohérence avec son adhésion à cette charte, un quart des membres du comité exécutif est de sexe différent de celui des autres membres. Trois femmes sont également chargées de la coordination des trois services dit d'appui (HR, Finance et Legal).

De façon plus générale, le personnel de la Société se compose d'un large panel de profils. Les activités de la Société requièrent une variété de talents, de métiers et de fonctions, laquelle contribue à des interventions financières judicieuses fondées sur des appréciations globales et multidisciplinaires.

La Société poursuit dans cette optique une politique de ressources humaines inclusive, basée sur les talents. Elle attache une grande importance à la diversité et à l'égalité des chances de tous ses employés quels que soient leur genre, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur pays d'origine, leur origine sociale, leurs moyens financiers, leur handicap, ...

Elle propose pour tous des opportunités de développement personnel et professionnel gratifiantes à tous les niveaux de l'entreprise. Elle est soucieuse d'offrir un environnement de travail épanouissant, sécurisé et respectueux de la vie privée de ses collaborateurs et demande à chacun de traiter les personnes avec lesquelles il travaille avec respect et dignité.

La diversité constitue un élément important d'une saine gouvernance que la Société promeut aussi au travers de ses participations et investissements. La Société valorise ainsi la mixité au sein de toutes les sociétés de son portefeuille.

2.8. Rapport de rémunération (EUR)

SFPIM

Nom	Fonction au sein du CA de la SFPI	CA/Comités	Rémunération totale
Bovy Laurence	Présidente	Indemnités en tant que Présidente du Conseil d'administration	0
		Rémunération pour les fonctions exercées au sein de la société	0
		Indemnités en tant que Président du Comité Stratégique	0
		Indemnités en tant que membre du Comité de rémunération	0
		TOTAL	0
Koenraad Van Loo	Administrateur délégué	Rémunération pour les fonctions exercées au sein de la société	239.375
		Rémunération variable pour les fonctions exercées au sein de la société	28.006
		TOTAL	267.381
Koen Schoors	Vice-Président	Indemnités en tant que Vice-Président du Conseil d'administration	16.733
		Indemnités en tant que membre du Comité Stratégique	9.600
		TOTAL	26.333

13

Olivier Henin	Vice-Président	Indemnités en tant que Vice-Président du Conseil d'administration	16.733
		Indemnités en tant que membre du Comité Stratégique	12.000
		TOTAL	28.733
Renaat Berckmoes	Administrateur	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		Indemnités en tant que Président du Comité de rémunération	1.800
		TOTAL	12.955
Kathleen Van Den Neste	Administratrice indépendante	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		Indemnités en tant que membre du Comité de rémunération	1.200
		Indemnités en tant que Présidente du Comité d'audit	4.200
TOTAL	16.555		
Isabelle Callens	Administratrice indépendante	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		Indemnités en tant que membre du Comité de rémunération	1.200
		TOTAL	12.355
Nicolas Pire	Administrateur	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		Indemnités en tant que membre du Comité d'audit	2.400
		TOTAL	13.555
Lieve Schuermans	Administratrice	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		Indemnités en tant que membre du Comité d'audit	2.000
		TOTAL	13.155
Nathalie Ombelets	Administratrice	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		TOTAL	11.155
		Ariel Gonzalez	Administrateur
TOTAL	11.155		
Pierre Harkay	Administrateur		
		TOTAL	11.155
		Michaël Vanlobbeeck	Membre du Comité Exécutif/CFAO
TOTAL	188.143		
Céline Vaessen	Membre du Comité Exécutif/CIO		
		TOTAL	164.039
		Tom Feys	Membre du Comité Exécutif/CIO
TOTAL	168.691		

SFPI International

Nom	Fonction au sein du CA de la SFPI	CA/Comités	Rémunération totale
Nicolas Pire	Administrateur	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	1.500

L'Administrateur délégué bénéficie d'une pension de retraite et de survie fixée par le conseil d'administration. En 2022, la société a participé au financement de l'assurance de l'Administrateur délégué pour un montant de 80.115,48 EUR. L'Administrateur délégué a également bénéficié d'un véhicule de société, de l'utilisation d'un smartphone et d'une tablette dont les avantages en nature représentent 5.114,29 EUR.

Dans les montants repris ci-dessus sont inclus les avantages en nature liés aux véhicule, smartphone, tablette, ordinateurs portables dont bénéficient des membres du Comité Exécutif. Les montants concernant ces avantages en nature s'élèvent respectivement à 3.136,99 EUR pour Monsieur Vanloubbeeck, à 2.304,48 EUR pour Madame Vaessen et à 4.230,81 EUR pour Monsieur Feys. En outre, ils bénéficient chacun d'une assurance groupe pour un montant de 57.946,68 EUR pour Monsieur Vanloubbeeck, 23.918,10 EUR pour Madame Vaessen et 47.137,50 EUR pour Monsieur Feys pour l'année 2022.

Pour l'année 2022, la présidente a renoncé à percevoir toutes rémunérations fixes et aux jetons de présence à percevoir en sa qualité de présidente, d'administratrice et de membre de comités spécialisés, ainsi qu'aux avantages en nature attachés à la fonction de présidente.

3. Déclaration non-financière

La Société considère que la prise en compte des questions sociétales et de gouvernance contribue de manière importante au progrès économique. La volonté de SFPI M d'intégrer des préoccupations sociétales à ses activités se traduit par des actions tant au niveau de son activité d'investissement et de gestion de participations, qu'au niveau de sa propre organisation. Le 14 décembre 2021, le Conseil d'administration a adopté une charte de responsabilité sociétale. Elle est disponible sur le site internet de la Société (<https://sfpim.be>).

SFPI M, un investisseur socialement responsable

La Société entend favoriser, au travers de ses participations et investissements, le développement d'une économie durable en Belgique. C'est pourquoi elle privilégie les interventions en faveur d'entreprises qui se soucient de cette thématique et encourage les entreprises dans lesquelles elle détient des participations à adopter et renforcer leurs pratiques responsables.

Cette volonté se traduit par des actions à divers niveaux.

Les interventions financières font suite à un projet qui est analysé par rapport à des critères à la fois financiers et sociétaux, l'objectif étant de rechercher un équilibre entre performances financières et sociétales et de prioriser les investissements responsables. La durabilité est un facteur clé dans l'appréciation d'une opportunité d'investissement.

Par critères sociétaux, on entend des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« critères ESG »), tels que la promotion de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources naturelles, les retombées pour l'emploi, l'attention portée à l'éthique, les rémunérations des dirigeants et la promotion de la diversité.

Ces critères ont été récemment redéfinis et augmentés en s'inspirant notamment du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

La Société a également fait des investissements à impact, l'un des grands axes de sa stratégie pour 2020-2025. Au-delà de l'investissement socialement responsable, la Société réserve donc une partie de ses investissements à des entreprises spécifiquement dédiées au développement de solutions qui visent à générer des impacts environnementaux et sociaux positifs. Les piliers 'transport & mobility' et 'energy & utilities' visent également à répondre aux défis de notre société.

L'Accord du Gouvernement du 30 septembre 2020 prévoit en outre de charger la Société, en mission déléguée, de la conception et de la mise en place d'un ou plusieurs outils d'investissement focalisés notamment sur la transition écologique de l'économie belge et la lutte contre les changements climatiques.

Deux outils ont dans ce contexte vu le jour.

D'une part, en 2021, SFPI M a constitué et financé, pour le compte du Gouvernement, une filiale spécialement dédiée aux investissements dans des projets de relance, dénommée Relaunch for the Future.

D'autre part, SFPI M a été chargée fin 2022, d'investir pour le compte du Gouvernement dans des sociétés ayant des activités contribuant à la transition écologique au départ d'une enveloppe spécialement dédiée par le Gouvernement à ce thème.

La Société participe également à la hausse des normes en matière de responsabilité sociétale dans les entreprises dans lesquelles elle détient une participation. Elle est attentive à la manière dont ces entreprises appréhendent leur responsabilité sociétale et organisent leur gouvernance. Et elle en tient compte, ensuite, dans toutes ses décisions ultérieures de gestion de ses participations.

En 2023, SFPI M sera dotée d'un outil qui permettra de mesurer en amont et tout au long de la vie de l'investissement, les performances non-financières des entreprises investies, au départ de critères ESG qu'elle s'est fixés. Au-delà d'un simple rapportage, cet outil permettra de suivre de manière structurelle l'évolution des performances sociétales des entreprises du portefeuille et, lorsque cela s'indiquera, d'initier une trajectoire afin que les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance soient totalement intégrées dans leur gestion.

En adhérant à la « charte relative à l'exercice d'une fonction d'administrateur dans une société dans laquelle la Société fédérale de Participations et d'Investissement détient une participation », les administrateurs qui veillent à la représentation de ses intérêts au sein des entreprises de son portefeuille se sont également engagés à favoriser dans toute la mesure du possible, le développement de hauts standards en matière de travail, d'éthique, d'environnement et de bonne gouvernance.

Une attention particulière est en outre portée à la prévention des risques liés aux investissements dans des paradis fiscaux.

SFPI M une entreprise socialement responsable

Dans le même temps, la Société cherche à améliorer ses propres comportements. En 2022, elle a continué à faire vivre les valeurs fondamentales qu'elle défend, par l'intermédiaire de ses administrateurs et collaborateurs auxquels il est demandé d'agir quotidiennement en conformité avec les principes de son code d'éthique et de déontologie, son règlement en matière de transactions sur instruments financiers, ainsi que sa charte de gouvernance. Il est également renvoyé à la section spécifique du présent rapport quant à la politique de diversité.

SFPI M encourage également tous ses collaborateurs à privilégier en permanence la piste du recyclage, la réduction au maximum de l'utilisation d'eau et d'énergie et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.

Enfin, SFPI M a financé une Chaire académique auprès de l'Académie royale de Belgique. Le travail de

recherche dans ce cadre a porté sur la question des investissements de la Société en lien avec la durabilité. Elle a par ailleurs contribué au lancement d'un institut belge pour l'impact (*Impact Finance Belgium*) et de la première Impact Week belge. L'objectif est de sensibiliser et d'associer les acteurs financiers au financement à impact sociétal.

Pour plus d'informations au sujet des sociétés du portefeuille de la Société, il est renvoyé aux rapports des entreprises elles-mêmes. Le contenu concret à donner à la *Corporate Social Responsibility* est propre à chaque entreprise en fonction de la nature et la localisation de ses activités.

4. Rapport sur les paiements aux gouvernements

SFPIM a réalisé des paiements pour un montant de 693.984.260,89 EUR à l'Etat belge en 2022. Le détail de ces paiements est repris ci-dessous :

	<u>Montant - EUR</u>
Dividende de l'exercice 2021 de SFPIM versé en 2022	
- SFPIM	32.900.345,08
Brussels Airlines : Remboursement du financement (convention de 2020)	
- Remboursement Prêt	287.100.000,00
- Remboursement Parts Bénéficiaires	2.900.000,00
Dividendes reversés à l'Etat dans le cadre des missions déléguées	
- Belfius	366.518.514,53
- RPI	851.011,50
- Brussels Airlines	232.593,03
Intérêts reversés à l'Etat dans le cadre des missions déléguées	
- SN Airholding	2.808.973,94
- AviaPartner	663.541,67
Rémunération du Commissaire du gouvernement	
- Commissaire du gouvernement SFPIM	9.281,14
Total	693.984.260,89

5. Rémunérations supplémentaires aux émoluments du mandat de commissaire

Dans le cadre du projet de centralisation, SFPIM a octroyé 83.807,50 EUR de rémunération supplémentaire aux émoluments du mandat de commissaire à la société Mazars Réviseur d'Entreprises SCRL, ayant son siège Avenue du Boulevard 21, boîte 8 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro d'entreprise 0428.837.889, représentée par Monsieur Sébastien Schueremans.

Nous restons, bien évidemment, à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Nous proposons à l'assemblée générale des actionnaires d'approuver dans leur ensemble les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022 et d'affecter les résultats de la manière proposée dans le présent rapport. Nous lui proposons également d'accorder la décharge aux

administrateurs et au commissaire pour les actes accomplis dans le cadre de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social susmentionné.

Fait à Bruxelles, le 14 mars 2023.



Koenraad Van Loo
Administrateur-délégué



Laurence Bovy
Présidente

RAPPORT DES COMMISSAIRES

mazars

Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 779 02 02
www.mazars.be

FPIM-SFPI SA

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2022

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de FPIM-SFPI SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de FPIM-SFPI SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 16 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 10.077.410.251 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 515.459.763 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2022) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Nous tenons à mettre en évidence que pour l'établissement du bilan social et des données relatives aux efforts de formations, la Société se base sur les données du secrétariat social et des bureaux intérimaires.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3:12, §1^{er}, 5°, 7° et 9° du Code des sociétés et des associations

Tous les documents à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 5°, 7° et 9° du Code des sociétés et des associations reprennent – tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Les comptes de droits et engagements hors bilan ne sont pas utilisés par la Société. L'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan s'appuient sur la confirmation de la direction et de tiers en la matière. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, et à l'exception de ce qui précède, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La Société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de délais de convocation et de remise au commissaire et aux actionnaires des documents requis pour l'assemblée générale. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.



FPIM-SFPI SA

Numéro d'entreprise: BE 0253.445.063

- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société des décisions prises en conflit d'intérêts telles que décrites dans les procès-verbaux de l'organe d'administration.

Bruxelles, le 17 mars 2023

MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL

Commissaire

Représentée par

Signé numériquement

par schueremans

sébastien christophe

|

Date : 17/03/2023

08:14:05

Sébastien SCHUEREMANS

Réviseur d'Entreprises

RAPPORT DES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

Rapport sur les paiements aux gouvernements

	Montant - EUR
Dividende de l'exercice 2021 de SFPIM versé en 2022	
- <i>SFPIM</i>	32.900.345,08
Brussels Airlines : Remboursement du financement (convention de 2020)	
- <i>Remboursement Prêt</i>	287.100.000,00
- <i>Remboursement Parts Bénéficiaires</i>	2.900.000,00
Dividendes reversés à l'Etat dans le cadre des missions déléguées	
- <i>Belfius</i>	366.518.514,53
- <i>RPI</i>	851.011,50
- <i>Brussels Airlines</i>	232.593,03
Intérêts reversés à l'Etat dans le cadre des missions déléguées	
- <i>SN Airholding</i>	2.808.973,94
- <i>AviaPartner</i>	663.541,67
Rémunération du Commissaire du gouvernement	
- <i>Commissaire du gouvernement SFPIM</i>	9.281,14
Total	693.984.260,89

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

325

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	20,3	12,8	7,5
Temps partiel	1002	5,2	1	4,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	24,6	13,6	11
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	32.399	20.831	11.568
Temps partiel	1012	6.735	1.273	5.462
Total	1013	39.134	22.104	17.030
Frais de personnel				
Temps plein	1021	4.288.863	2.792.163	1.496.700
Temps partiel	1022	817.794		817.794
Total	1023	5.106.657	2.792.163	2.314.494
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	14.792	8.688	6.104

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	22,2	10,7	11,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	35.477	17.313	18.164
Frais de personnel	1023	4.170.655	1.800.938	2.369.717
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	8.656	4.674	3.982

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	22	6	26,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	22	6	26,7
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	15	1	15,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	14	1	14,8
Femmes	121	7	5	10,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1	1	1,9
de niveau supérieur non universitaire	1212	3		3
de niveau universitaire	1213	3	4	6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	15	4	18,3
Employés	134	7	2	8,4
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	2
Nombre d'heures effectivement prestées	151	254	3.123
Frais pour la société	152	12.302	104.177

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5		5
210	5		5
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1		1
310	1		1
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343	1		1
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	6	5811	5
5802	119	5812	29
5803	15.156	5813	4.096
58031	13.516	58131	2.943
58032	1.640	58132	1.153
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rapport de rémunérations individuelles - rapport de gestion

SFPIM

Nom	Fonction au sein du CA de la SFPI	CA/Comités	Rémunération totale
Bovy Laurence	Présidente	Indemnités en tant que Présidente du Conseil d'administration	0
		Rémunération pour les fonctions exercées au sein de la société	0
		Indemnités en tant que Président du Comité Stratégique	0
		Indemnités en tant que membre du Comité de rémunération	0
		TOTAL	0
Koenraad Van Loo	Administrateur délégué	Rémunération pour les fonctions exercées au sein de la société	239.375
		Rémunération variable pour les fonctions exercées au sein de la société	28.006
		TOTAL	267.381
Koen Schoors	Vice-Président	Indemnités en tant que Vice-Président du Conseil d'administration	16.733
		Indemnités en tant que membre du Comité Stratégique	9.600
		TOTAL	26.333
Olivier Henin	Vice-Président	Indemnités en tant que Vice-Président du Conseil d'administration	16.733
		Indemnités en tant que membre du Comité Stratégique	12.000
		TOTAL	28.733
Renaat Berckmoes	Administrateur	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		Indemnités en tant que Président du Comité de rémunération	1.800
		TOTAL	12.955
Kathleen Van Den Neste	Administratrice indépendante	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		Indemnités en tant que membre du Comité de rémunération	1.200
		Indemnités en tant que Présidente du Comité d'audit	4.200
		TOTAL	16.555
Isabelle Callens	Administratrice indépendante	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		Indemnités en tant que membre du Comité de rémunération	1.200
		TOTAL	12.355
Nicolas Pire	Administrateur	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		Indemnités en tant que membre du Comité d'audit	2.400
		TOTAL	13.555
Lieve Schuermans	Administratrice	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		Indemnités en tant que membre du Comité d'audit	2.000
		TOTAL	13.155
Nathalie Omebelets	Administratrice	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		TOTAL	11.155
Ariel Gonzalez	Administrateur	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		TOTAL	11.155
Pierre Harkay	Administrateur	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	11.155
		TOTAL	11.155
Michaël Vanloubeek	Membre du Comité Exécutif/CFAO	Rémunération de membre du Comité Exécutif	188.143
		TOTAL	188.143
Céline Vaessen	Membre du Comité Exécutif/CIO	Rémunération de membre du Comité Exécutif	164.039
		TOTAL	164.039
Tom Feys	Membre du Comité Exécutif/CIO	Rémunération de membre du Comité Exécutif	168.691
		TOTAL	168.691

SFPIM International

Nom	Fonction au sein du CA de la SFPI	CA/Comités	Rémunération totale
Nicolas Pire	Administrateur	Indemnités en tant que membre du Conseil d'administration	1.500

L'Administrateur délégué bénéficie d'une pension de retraite et de survie fixée par le conseil d'administration. En 2022, la société a participé au financement de l'assurance de l'Administrateur délégué pour un montant de 80.115,48 EUR. L'Administrateur délégué a également bénéficié d'un véhicule de société, de l'utilisation d'un smartphone et d'une tablette dont les avantages en nature représentent 5.114,29 EUR.

Dans les montants repris ci-dessus sont inclus les avantages en nature liés au véhicule, smartphone, tablette, laptop dont bénéficient des membres du Comité Exécutif. Les montants concernant ces avantages en nature s'élevaient respectivement à 3.136,99 EUR pour Monsieur Vanloubeek, à 2.304,48 EUR pour Madame Vaessen et à 4.230,81 EUR pour Monsieur Feys. En outre, ils bénéficient chacun d'une assurance groupe pour un montant de 57.946,68 EUR pour Monsieur Vanloubeek, 23.918,10 EUR pour Madame Vaessen et 47.137,50 EUR pour Monsieur Feys pour l'année 2022.